



MUNICIPALITÉ  
SAINT-SIMON-LES-MINES

**Municipalité de Saint-Simon-les-Mines**

**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE  
SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.**

Second projet de règlement numéro 165-2016-01, adopté le 01-02-2016, modifiant le Règlement de zonage no 165-06 de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines


AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. À la suite de l'assemblée de consultation tenue le 01-02-2016, le conseil a adopté un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 165-06
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le projet de règlement no 165-2016-01 soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**Il en est ainsi d'une demande relative à l'une des dispositions suivantes :**

- **d'autoriser les pensions pour chiens dans les zones agricoles et agroforestières;**
  - **de créer la zone F-3 à même la zone F-1.**
3. Pour être valide, toute demande doit :
    - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
    - être reçue au bureau municipal au plus tard le **(huitième jour qui suit celui de la publication)**;
    - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées de la zone n'excède pas 21.
  4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture.
  5. Le second projet peut être consulté au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture.

**Donné à Saint-Simon-les-Mines,  
Ce 08-02-2016**

  
**Francine Poulin**  
**Directrice générale**